

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 23 octobre 2023 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil

Quorum : 7

Présents : M. ARLAUD Eddy, M. BOUTY Christian, M. BROC Jean-Claude, Mme CHANTEREAU Anne, M. COMTE André, Mme LANDAIS Pauline, Mme LE DROG OFF Céline, M. NOYER Maurice, M. PETITJEAN Gilbert, M. PINTAUX Philippe

Excusée: Mme SCHUSCHITZ Cindy

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS Pauline

Président de séance : M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- La convocation du Conseil Municipal a été faite le 16 octobre 2023
- Le nombre de conseillers en exercice est 11, présents 10, votants 10

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1- Rapport 2023 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 2- Question Financière Diverse : Remboursement Solde garderie

Informations diverses :

Présentation des rapports d'activité annuels

- Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron
- Service des déchets ménagers et assimilés -SPANC

Très haut débit fibre optique - Début de la commercialisation au premier trimestre 2024 Approbation du PV du Conseil du 04 septembre 2023

Le Maire invite les Conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2023.

En l'absence d'observation, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

La séance débute par une minute de silence en mémoire à Monsieur Dominique Bernard, professeur à Arras tué le 13 octobre dernier ainsi que pour toutes les victimes de guerres et de terrorisme.

1 - Rapport de la CLECT

RAPPORT 2023 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été instituée par délibération de l'EPCI n°2020-114 en date du 21 juillet 2020.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communs membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Ledit article prévoit que le rapport de la CLECT doit être transmis aux communes dans les 9 mois qui suivent le transfert de la compétence.

Il est adopté par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié de la population, ou bien les 2/3 de la

population représentant la moitié des conseils municipaux, sans veto de la commune la plus peuplée.

Vu la réunion de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées en date du 26 septembre 2023 et l'approbation à l'unanimité des membres présents du rapport d'évaluation du transfert des charges des communes à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dans le cadre de l'élargissement de la compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaires d'intérêt communautaire à :

L'enseignement de la musique en dehors du temps scolaire avec notamment la gestion, l'animation et le développement du conservatoire d'enseignement musical et le CAEM (Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale), ainsi que tout investissement s'y rapportant à l'échelon intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, prend note de la demande faite auprès du Département de l'Ardèche et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce programme.

VOTE : Adopté à l'unanimité

2 - Question Financière Diverse - Remboursement solde garderie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré **ACCEPTE** le remboursement du solde de garderie à Mme PORET et Mr ASLAN pour un montant de quarante-sept euros et cinquante centimes et à Mme DEURVILLIER et Mr WOJCIK pour un montant de trente euros et cinquante centimes.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Informations diverses :

Eclairage Public nocturne

Monsieur Le Maire annonce qu'il y'a eu un impair lors de l'installation du boitier par le SDE réglant les horaires et les zones d'extinction de l'éclairage public, aucun arrêté n'avait été pris pour la date mise en place et les horaires d'extinction.

Débat du conseil quant à la poursuite de ce dispositif.

Sept membres sont favorables : Mme Pauline Landais, Mme Céline Le Drogoff, M. Christian BOUTY, M. Jean-Claude Broc, M. Maurice Noyer, M. Philippe Pintaux, M. Le Maire.

1 membre s'abstient : M. Eddy Arlaud.

2 membres sont contre : Mme Anne Chantereau et M. André Comte qui évoquent tous deux l'insécurité liée à ce dispositif.

Monsieur Le Maire annonce que la délibération est maintenue et que l'arrêté de décision de l'extinction de l'éclairage public sera de 23 heures à 05 heures.

Rapport d'activités

Monsieur Le Maire présente les rapports d'activité annuels de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, celui des déchets ménagers et assimilés ainsi que celui du SPANC, il précise qu'ils sont tenus à disposition pour consultation.

Commercialisation de la Fibre

Monsieur Le Maire annonce la commercialisation prochaine de la Fibre Optique au premier trimestre 2024.

Litige opposant Monsieur Gilbert Raoux à la Commune de Saint-Thomé

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Raoux conteste la propriété d'une parcelle non cadastrée jouxtant sa propriété, il avait demandé par l'intermédiaire de son avocat un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté portant alignement individuel de voirie. Le Maire ayant rejeté ce recours, Monsieur Raoux avait saisi le tribunal administratif de Lyon.

L'avocat de la Commune nous a transmis la décision du Tribunal Administratif de Lyon rejetant la requête de Monsieur Raoux.

Formation pour faire face au risque d'incendie de Forêt

Monsieur Le Maire propose une formation à destination des élus des communes de L'Ardèche Rhône Coiron qui aura lieu le 2 novembre à Meysse.

Mme Pauline Landais, M. Jean-Claude Broc et M. Maurice Noyer y participeront.

Bulletin d'alerte Vigipirate et bulletin d'information sur les risques Majeurs Monsieur Le Maire présente le bulletin en date du 13 octobre relatif à la posture du plan Vigipirate et la décision, de La première ministre d'élever la posture vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau "Urgence Attentat". Ainsi que celui sur "Les risques majeurs". **Compte-rendu du Conseil d'école et du projet d'avenir "Notre école faisons la ensemble"**

40 élèves sont actuellement scolarisés à l'école.

La directrice et Mme Acrivopoulos, enseignante ont travaillé avec les représentants des parents d'élèves et la Municipalité sur le projet national "Notre école faisons la ensemble". Le projet collectif "Oser le théâtre pour coopérer et apprendre" a été retenu, il se déroulera sur deux ans. Une somme de 19659 euros va être attribuée par l'éducation Nationale.

Morsure de chien sur la Commune

Monsieur Le Maire informe le conseil d'un courrier reçu le 21 septembre de la préfecture de l'Ardèche informant qu'un chien appartenant à un résidant de la Commune a mordu une personne et l'obligation du propriétaire d'un suivi vétérinaire de l'animal.

Enfouissement de la Fibre quartier Chasser

Monsieur Le Maire confirme la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphone/Fibre à Chasser, le coût de l'opération pour la Commune est de 9000 euros.

Subvention travaux

Monsieur Le Maire informe que le Département accorde une subvention de 17 929 euros pour les travaux du carrefour Ecole/RD210.

Boîte à livres

Monsieur Le Maire informe qu'une boîte à livres est installée "Place des Crottes" près de l'abri bus. Une communication sera faite sur le prochain bulletin.

City Stade

Monsieur Le Maire annonce la réception de plusieurs devis qui seront prochainement à l'étude, si la proposition d'acquisition du terrain de tennis est acceptée il est décidé d'utiliser la totalité de la surface, de changer le grillage actuel et de prévoir un contrôle annuel.

TOUR DE TABLE

Maurice Noyer : Un acacia sur le terrain du Clau qui menace de tomber va être prochainement abattu. Toujours sur le terrain du Clau des tranchées vont être creusées pour la mise en place de l'éclairage à l'espace de jeux des enfants.

Un mur est à reprendre "rue du potier" sous les escaliers de l'église.

un socle en béton à été coulé pour installer le panier le basket au terrain du Clau.

André Comte : s'est chargé de resserrer les écrous des jeux pour enfants.

Les buses sont bouchées sur la traversée de la route de l'Amandier, Jean-Claude Broc répond qu'une intervention est possible avec une cureuse, le coût estimé serait de 500 euros.

Demande ou en est le nettoyage des ponts, Jean-Claude Broc répond qu'un rendez-vous est fixé avec le syndicat pour constater.

Phillippe Pintaux : Un affaissement de la chaussée rue du Village, des riverains subissent des infiltrations dû au dénivelé formé par le bitume.

A assisté au CODIR de l'Office de Tourisme et annonce une validation du plan d'action.

Demande la possibilité que la commune investisse dans un broyeur à végétaux, Monsieur Le Maire répond que l'achat est trop onéreux face à l'utilisation que la Commune en aurait.

Félicite le Comité des Loisirs pour l'organisation de la randonnée et sa communication.

Est très satisfait des travaux réalisés sur la confluence de la Nègue.

Evoque l'application PanneauPocket qui est un excellent outil de communication.

Anne Chantereau : Suite aux pluies, le chemin a Chasser est raviné il serait nécessaire de passer la lame. **Eddy Arlaud** : Un nid de frelons a été détecté dans un acacia quartier Chasser, et a tenté d'appeler la Communauté de Communes, sans succès.

Demande si les devis pour le sentier pédestre et cyclable ont été étudiés, Monsieur Le Maire répond que ce sera fait en même temps que ceux pour le projet City-Stade.

Demande si les employés municipaux du service Technique ont été reçu, Monsieur Le Maire répond que oui et qu'une réflexion est en cours pour trouver une solution qui permettrait d'améliorer l'ambiance au travail. **Céline Le Drogoff** : Annonce deux événements à venir, un parcours fléché pour l'occasion de Halloween, le 4 novembre et le Marché de Noël, le 09 décembre à partir de 10 heures sur le terrain du Clau, les sapins commandés seront à récupérer à cette occasion et il y'aura le tirage au sort de la tombola de Noël. **Jean-Claude BROC** : a assisté à la réunion pour l'Ardéchoise des Jeunes qui sera reconduite le 13 juin 2024.

Les platanes de la RD 107 et de la RD 210 au niveau de l'école seront taillés en novembre.

Pauline Landais : Demande à ce qu'une date soit fixée pour le Noël des agents, propose le 21 décembre 2023, Monsieur Le Maire et le Conseil valide.

Annonce la date du repas des aînés qui sera le 16 décembre 2023.

Fin de séance 23 h 10

La secrétaire de séance
Pauline LANDAIS



Le Maire
Gilbert PETITJEAN

